

Conseil d'école du jeudi 09 novembre 2023

Sous la présidence de M. Neuhard, Directeur du groupe scolaire étaient :

Présents :

- M. Michel, Maire de Bouxwiller ; Mme Kern, adjointe au Maire de Printzheim ;
- Mme Hamm, 2^{ème} Adjointe au Maire;
- Mesdames et Monsieur les représentant(e)s des parents d'élèves : Hancké Laetitia, Notter Pierre Emmanuel, Siefer Nathalie, Marionnet Neigert Aurélie, Holtzscherer Linda, Heng Morgenroth Aline, Fischbach Perrine, Chanat Marjorie, Jaeck Melissa, Hild Eyla, Uffler Cindy, Luft Joanna, Baltzer Déborah, Richert Aurélie, Grub Hélène, Braunecker Marie-Catherine, Woynas Céline, Reixel Julia, Kohler Valérie ;
- Mmes les enseignantes : Mischler Valérie, Haeffele Noëlle, Fortmann Rosine, Schneider Christelle, Farnert Elodie, Mehl Elodie, Herrmann Sandra, Gaire Sophie, Armand Valérie, Vaubourg Nathalie, Schneider Régine, Dudt-Tournier Carole, Bergmann Stéphanie, Kormann Anne, Assmann Anne ;
- Mmes les ATSEM: Schwartz Laura, Boos Bauer Patricia, Bauer Sandra, Etter Sylvie, Mascart Sylvie;
- Mme Lostetter Isabelle, directrice du périscolaire.

Absents excusés :

- Mme Genouël, IEN ;
- M. Eichholtzer, Maire de Printzheim ;
- M. Lezaire, 1^{er} Adjoint au Maire ;
- Mme Klein, enseignante ;
- Mme Quaeybeur, Mme Pawlowski, Mme Aday, parents d'élèves.

M. Neuhard accueille les participants et ouvre la séance à 18h30.

Mme Mehl assure le rôle de secrétaire de séance. Le PV du dernier conseil d'école a été adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour tel que présenté par M. Neuhard et figurant sur les convocations est adopté :

1. Résultat des élections – Installation du Conseil
2. Rappel des attributions et du fonctionnement du Conseil
3. Informations sur le fonctionnement de l'école :
 - Effectifs et organisation pédagogique
 - Résultats des évaluations nationales

- Suivi des élèves en difficulté
- Sécurité
- Lecture et vote du règlement intérieur
- Projet d'école et activités
- Coopérative scolaire
- Informations diverses

1. Résultat des élections – Installation du Conseil

Les élections ont eu lieu le 10 octobre 2023.

Les élections se sont bien déroulées avec une augmentation du taux de participation (51,69 % cette année contre 46,48 % l'année scolaire dernière).

Nombre d'inscrits : 443

Nombre de votants : 229

Nombre de votes blancs ou nuls : 23

Nombre de suffrages exprimés : 206

Taux de participation : 51.69 %

Les 15 sièges sont pourvus.

Conformément à ce qui avait été décidé lors du premier conseil d'école de l'année scolaire dernière, l'élection a eu lieu uniquement par correspondance. Pour l'année scolaire prochaine, il a été décidé de poursuivre le vote par correspondance. Les parents candidats auront également l'occasion de se présenter lors des réunions parents-enseignant de rentrée et la procédure de vote sera expliquée.

Un trombinoscope (éventuellement) ainsi que les adresses mails des parents délégués peuvent être diffusés à l'ensemble des parents d'élève.

2. Rappel des attributions et du fonctionnement du Conseil

Composition et compétences du conseil d'école

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Le conseil d'école peut être amené à se prononcer sur les principales questions de vie scolaire. Il donne son avis non seulement sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.

Le conseil d'école donne son accord sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré.

Le conseil d'école donne un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° Donne son accord :

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école. En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers

b) L'organisation des aides spécialisées.

3. Informations sur le fonctionnement de l'école :

- Effectifs et organisation pédagogique

Les effectifs et l'organisation pédagogique au 9 novembre 2023 sont les suivants :

TPS/MS: Mme SCHNEIDER Christelle / Mme MASCART Sylvie (ATSEM) 4 TPS/16 MS : 20

TPS/MS: Mme FARNERT Elodie / Mme Sylvie ETTER (ATSEM) 4 TPS/18 MS: 22

PS/GS Mme MISCHLER / Mme Sandra BAUER (ATSEM) 11 PS/11 GS 22

PS/GS Mme FORTMANN / Mme SCHWARTZ Laura (ATSEM) 10 PS/ 12 GS 22

PS/GS – Mme HAEFFELE / BOOS Patricia (ATSEM) 9 PS /13 GS 22

Total maternelle 108

CP Madame SCHNEIDER 19

CP Madame MEHL 18

CE1 Madame KORMANN 23

CE1 Madame KLEIN 22

CE2 Madame ARMAND 21

CE2 Madame HERRMANN 23

CE2/CM1 Madame BERGMANN 13 CE2/10 CM1 23

CM1 Madame DUDT-TOURNIER 24

CM1/CM2 Madame GAIRE 12 CM1/13 CM2 25

CM2 Mme KEMPF 28

Total élémentaire 226

Total groupe scolaire 334

RASED Mme VAUBOURG 18

ULIS ECOLE Madame POURTOY 13

½ poste UPE2A: Madame ASSMANN 8

Mme POURTOY présente le dispositif ULIS.

5 ATSEM à l'école maternelle. Laura SCHWARTZ est également chargée de l'accueil du matin à l'élémentaire dès 7h15.

5 AESHi accompagnent des enfants suite à des décisions de la MDPH - 1 AESH mutualisée épaulé Mme POURTOY dans le regroupement ULIS.

Les personnes qui assurent l'enseignement religieux en interconfessionnel le jeudi matin : Mmes CRESSWELL, FRANZ et OTT.

Les élèves dispensés ou d'autres confessions suivent un enseignement civique et moral.

L'allemand est assuré dans les classes par les enseignantes (échange de service entre Mme Schneider Régine et Mme Dudt-Tournier).

Une maman d'élève pose la question concernant une éventuelle ouverture d'un pôle bilingue. M. Neuhard rappelle que la demande doit être faite par la commune et qu'une étude de faisabilité sera faite si tel est le cas.

- **Réunions parents-enseignants** : toutes les réunions de classes de rentrée ont eu lieu au mois de septembre.

- **Admissions et radiations** :

4 radiations :

- 2 à la maternelle et 2 à l'élémentaire.

55 nouvelles admissions :

- 9 TPS, 30 PS, 2 MS, 1 GS, 5 CP, 1 CE1, 1 CE2, 2 CM1, 4 CM2

- **Résultats des évaluations nationales**

A la rentrée 2023, tous les élèves de CP, de CE1 et de CM1 ont passé des évaluations nationales en français et mathématiques (du 11 au 24 septembre) dans le but de repérer au plus vite les élèves qui présentent des fragilités afin qu'ils puissent bénéficier d'adaptation et de moyens de compensation. Les résultats de ces tests ont été présentés aux parents à la suite d'entretiens individuels.

Points de vigilance au CP:

- Reconnaître les différentes écritures d'une lettre, Comprendre des mots à l'oral (mots lus par l'enseignant(e)).
- Résoudre des problèmes, comparer des nombres, écrire des nombres entiers.

Points de vigilance au CE1:

- Ecrire des mots (dictés) et Comprendre des phrases lues seul(e) (lecture silencieuse).
- Résoudre des problèmes, calculer en ligne et Placer un nombre sur une ligne graduée.

Points de vigilance au CM1 :

- Identifier la relation sujet-verbe, écrire des mots (dictés), reconnaître les principaux constituants de la phrase.
- Poser et calculer, mémoriser des procédures, écrire des nombres.

Comme pour l'école élémentaire, de tels tests concernent également les élèves de 6ème. Les résultats de ces tests seront communiqués à l'école élémentaire.

- Suivi des élèves en difficulté

- APC

Les 36 heures d'APC (activités pédagogiques complémentaires) ont été réparties sur l'année scolaire d'après un planning défini (pas d'APC en décembre – juin).

Les APC offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

Nouveauté cette année : Mme Assmann organisera des APC pour les élèves allophones avec leurs parents.

- **Stages de réussite** : un stage de réussite s'est tenu lors de la dernière semaine du mois d'août (Mme Kempf au collège de Bouxwiller et Mme Kormann à l'école élémentaire). Un autre stage a eu lieu la première semaine des vacances de la Toussaint avec Mmes Dudt-Tournier, Pourtoy et Klein.

- Elèves à besoins particuliers :

- 11 PPRE (programme personnalisé de réussite éducative). Il s'agit d'un plan d'actions pouvant être mis en place pour un élève s'il rencontre des difficultés d'apprentissage dans sa scolarité.

- 16 Demandes d'aide RASED

- 5 Équipes de suivi de scolarisation (ESS) jusqu'à présent. L'équipe de suivi de scolarisation (ESS) est chargée d'assurer le suivi des décisions prises par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) concernant les élèves handicapés.

Se réunissant au moins une fois par an afin de procéder à l'évaluation du PPS (projet personnalisé de scolarisation) et de sa mise en œuvre, l'ESS a pour mission d'en faciliter la mise en place et d'en assurer le suivi sur la base des décisions prises par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Exerçant une fonction de veille sur le déroulement du parcours scolaire de l'élève handicapé, elle peut, à ce titre, si elle le juge nécessaire, faire à la CDAPH des propositions d'évolution ou de modifications du PPS. Avec l'accord des parents de l'élève, et si elle le juge utile, l'ESS peut également proposer une révision de l'orientation de l'élève.

- 2 Équipes éducatives (3 sont programmées en novembre-décembre). Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

- 6 PAI. Le projet d'accueil individualisé (PAI) est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant. Il est élaboré à la demande de la famille et/ou du directeur avec l'accord de la famille. Il est établi en concertation avec le médecin scolaire, le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil. Le document est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le directeur. Il est ensuite communiqué aux personnes de la communauté éducative. Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Sa durée de validité peut donc varier. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre. Le PAI peut aussi être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie ou en prévision d'un voyage ou d'une sortie scolaire.

- **Plan contre le harcèlement**

L'école a signé une charte de prévention contre le harcèlement qui sera intégrée au règlement intérieur. Dans ce cadre, l'école s'engage à mettre en place un protocole de lutte contre le harcèlement et un plan de prévention. Ces deux documents ont été travaillés en conseil des maîtres.

Un questionnaire anonyme va être soumis aux élèves de CE2, CM1 et CM2 la semaine prochaine.

- **Sécurité**

Les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) Attentat-Intrusion et Risques Majeurs ont été mis à jour. Un exercice attentat-intrusion aura lieu la semaine prochaine. Les enfants seront avertis tout comme les enseignants.

Alertes incendies : un exercice incendie a eu lieu le 21 septembre 2023 à l'élémentaire et à la maternelle. Les enfants et le personnel ont été prévenus.

- **Lecture et vote du règlement intérieur** (disponible sur le blog de l'école qui est en cours de restructuration). Les horaires de l'après-midi ont été modifiés et les avenants suivant ont été ajoutés :

- "Le goûter n'est pas obligatoire. Si les parents souhaitent fournir un goûter à leur enfant, privilégier un goûter « zéro déchet » équilibré (pas de chips, de sucreries...).

- « Une tenue vestimentaire correcte est exigée (pas de croc-top, pas de tongs/crocs). Le maquillage n'est pas autorisé. Si nécessaire il sera fourni un vêtement de rechange à rendre à la fin de la journée et il sera demandé d'enlever le maquillage. »

- Les élèves qui utilisent le vélo doivent le pousser jusqu'à la sortie et ne pas rouler sur le trottoir ».

Pour le règlement de la maternelle :

- changement des horaires de l'après-midi.

- Il est demandé de mettre le pied à terre (du vélo, de la trottinette...) pour amener les enfants dans la cour

et à la sortie.

- L'école accueille des TPS dès 2 ans.
- L'inscription des enfants se fait à la mairie de Bouxwiller.
- **Projet d'école et activités :**

Le projet d'école 2019 a été reconduit avec les trois objectifs suivants :

- **Renforcer la maîtrise du langage oral et écrit dans tous les champs disciplinaires en optimisant les ressources locales.**

Les actions retenues cette année :

- Développer des séances de langage et enrichir le vocabulaire suite à des sorties de proximité (musée, sorties PEAC, EPAHD etc.) à l'aide de supports photographiques.
- Favoriser des rencontres sportives et culturelles.
- Participer au Marathon de l'orthographe : travail de réinvestissement des règles apprises.
- Participer à la Course aux nombres.

- **Améliorer la qualité de la vie scolaire : développer et renforcer les conditions pour mieux apprendre et pour mieux vivre ensemble.**

Les actions retenues cette année :

- Aider les enfants à accéder à la culture. Profiter de l'offre de sorties de la Communauté des communes dans le cadre du PEAC, construire et présenter à la communauté éducative un spectacle de fin d'année au château de Lichtenberg (musique, chants et danses), assister à des spectacles (Espace Rohan - théâtre du marché aux grains), développer des sorties, des classes transplantées : La Hoube, Frohmühl (classe d'eau), Neuwiller-lès-Saverne, école du dehors, classe poney...

Toutes ces actions aboutiront à des productions d'écrits qui alimenteront le blog de l'école, le journal communal ...

- Promouvoir des actions en faveur du développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique suite à la labellisation EDD : protection de l'environnement, mise en place de lieux de collectes (piles, crayons usagés, cartouches ...), visite de déchetterie, tri de déchets (Smictom et "Monde et nature"). Élection d'éco-délégués.
- Améliorer le temps de récréation pour promouvoir une meilleure entente entre les enfants et éviter conflits et accidents : mise à disposition de différents jeux, proposer des messages clairs pour désamorcer les petits conflits entre les élèves.

- Elections des délégués de classe qui se réuniront une fois par mois avec le directeur pour débattre sur des projets pour améliorer la vie à l'école

➤ **Assurer et renforcer le suivi et l'accompagnement de chaque élève.**

- Mise en place d'ateliers de décroisement l'après-midi en faveur des enfants de MS-GS dans le domaine des maths et du français.

- Travail de prévention en ateliers, travail de remédiation (cibler les difficultés rencontrées / évaluations nationales) en ateliers avec l'aide du maître E dans les domaines du français (déchiffrage, lecture fluence) et des mathématiques (numération et calculs).

- Poursuite de la mise en place d'un fonctionnement inclusif de l'école à travers les axes et actions définis dans le projet de dispositif ULIS. Rentrée dans les classes d'inclusion pour tous les élèves. Mise en place d'un suivi par l'ULIS selon les domaines impactés par la situation de handicap. Vivre ensemble avec une meilleure connaissance des différences : projet ULIS, partage d'outils et d'informations au sein de l'équipe.

- Bien accueillir à l'école maternelle : permettre des échanges oraux entre l'élève et les adultes, développer la faculté de comprendre, d'appliquer et de respecter des règles du jeu, de jouer en groupes ou seul dans le calme.

- Bien accueillir à l'élémentaire : réaliser un livret d'accueil pour les nouveaux élèves, notamment les allophones.

- **Les sorties/projets de classe du premier trimestre :**

A la maternelle et à l'élémentaire :

- Sortie arboriculture le 9 octobre avec une exposition des œuvres de certains de nos élèves au centre culturel.
- Spectacle de danse au théâtre du marché aux grains le 5 octobre (GS, CE1 et CM2).
- Interventions du SMICTOM (GS, CE2, CM).
- Défilé de la Saint Martin : confection de lampions, défilé le 10 novembre.

A la maternelle :

- Visite guidée du musée du pays de Hanau le 12 octobre.
- Visite de l'exposition au musée du pays de Hanau et sortie à la recherche des sculptures le 29/09 avec l'intervention d'un sculpteur en amont.
- PMI pour un contrôle des MS de Mme FARNERT.
- Sortie réalisation de bougies les 9, 10, 13 et 14 novembre.
- Séance de cinéma pour tous le 15 décembre.

A l'élémentaire :

- Sortie spectacle « où cours tu comme ça ? » à Dossenheim sur Zinsel le 11 septembre (CM2)
- Ecole la plus sportive au stade de football de Bouxwiller a dû être annulée à cause de la pluie. La manifestation sera reportée au printemps.
- Savoir rouler à vélo pour les CE2 de Mme Herrmann et les CM1, CM1/CM2 et CM2.
- L'école du dehors (CE2-CM1 de Mme Bergmann et ULIS)
- Dans le cadre de « Musique à l'école » subventionnée par la Ville de Bouxwiller, les interventions de M. Lux ont commencé en novembre. On attend un deuxième intervenant pour la maternelle et l'élémentaire suite au non renouvellement du contrat de M. Ackermann
- Intervention du SMICTOM et sortie au SMICTOM de Schweighouse (CM1 de Mme Dudit-Tournier et CE2 de Mme Herrmann) le 2 octobre et le 13 novembre (CM1/CM2 de Mme Gaire et CM2 de Mme Kempf).
- Sème le sport (classes de Mmes Herrmann, Gaire, Kempf, Dudit-Tournier) pour une découverte d'activités sportives différentes.
- Action « Dessins de Noël pour nos soldats ».
- Cérémonie du 11 novembre: lectures et chants pour les élèves du CM1-CM2.
- Sensibilisation collective buccodentaire des élèves de CP le 21 novembre.
- 5 séances d'ocarina avec M. Charby (CE1 et CE2).
- Ateliers RASED/ULIS les mardis de 15h à 16h pour le cycle 3 et le vendredi après-midi pour les CP et CE1.
- Un thème par an sur le handicap. Pour cette année scolaire : l'autisme sur 2 jours ½ (1h30 par classe répartie en ateliers).
- Eurovoyageur pour découvrir l'Europe (CM).
- Projets ACMISA sur la danse pour les CM2 (Mme Allaire interviendrait en novembre) et sur le théâtre pour les CM1 au mois de mars.

- Coopérative scolaire :

Au 1er septembre, le solde du compte s'élevait à 4063,30 euros (auxquels vont s'ajouter 4000 euros de transfert de l'école maternelle et 2700 euros de la coopérative du RPI).

La cotisation de 15 euros à l'élémentaire et 20 euros à la maternelle permet de financer des sorties/spectacles pour les élèves. En outre, l'affiliation à l'OCCE67 permet notamment de bénéficier d'une assurance de tous les élèves pour les activités de la coopérative hors temps scolaire (notamment lors de voyages ou de sorties scolaires).

- Périscolaire :

- 128 inscrits dont 33 élèves de la maternelle. En ce moment les élèves sont accueillis au foyer Saint Léger en attendant la construction du nouveau périscolaire (en cours). Les CP/CE1 au rez-de-jardin et les CE2/CM à l'étage.

- La commune organise un accueil matinal permettant aux parents inscrits de déposer leur enfant dès 7 h 15. Cet accueil se fait à la bibliothèque et est encadré par Laura Schwartz.

- Un service périscolaire propose la restauration à midi et la garde en soirée.

- Le projet « grandir dehors » a été mis en route. Le foyer Saint Léger a l'avantage d'avoir un grand verger.

D'autres projets seront mis en place avec le service animation jeunesse dont des activités sportives (le jeudi soir) ainsi que des soirées à thèmes : spéciale maman, Noël, sortie Bastberg...

- Selon la politique du territoire, tous les enfants seront accueillis, il n'y aura pas de refus.

- Communication des parents d'élèves de l'APEEB :

Il y a 97 adhérents.

L'APEEB a organisé la vente de fromage, de fruits bio (avec l'aide des enseignantes), vente de sapins et de bonbons.

Proposition pour la date de la fête scolaire : vendredi 28 juin. Il faudra trouver une nouvelle organisation avec l'aide des enseignants et des parents du fait du grand nombre de familles.

L'année scolaire dernière, l'APEEB a financé pour 4842 euros d'activités :

- à la maternelle : visite de la ferme pédagogique, livre de Noël, cinéma.

- à l'élémentaire : sortie kayak, sortie Sainte Croix, et 30 % du prix des autres sorties.

Il faudra trouver une façon équitable de financer les activités (une subvention unique par enfant ?)

- Divers :

- Photos de classe le 17 novembre à la maternelle et le 21 novembre à l'élémentaire.

- L'école remercie la mairie pour les différents travaux effectués. Il reste des travaux à effectuer (des demandes d'intervention sont en cours).

- La réponse à la lettre des délégués du mois de juin qui est bien parvenue à la mairie se fera la semaine prochaine.

- Les parents ainsi que les enseignants (par le biais d'un courrier) ont fait part de leur surprise du non renouvellement du contrat de l'intervenant musique M. Ackermann. Pour l'instant, il n'y a pas de remplaçant ce qui pénalise les élèves. La commune s'engage à recruter quelqu'un au plus vite.

- La date retenue pour la prochaine réunion du conseil :

- mardi 2 avril 2024 à 18h00.

- Communication de M. le Maire de Bouxwiller (en début de séance car M. le Maire avait une autre réunion à la même heure) :

M. le Maire remercie tout le monde d'avoir joué le jeu pour démarrer la rentrée sereinement en septembre. Il est bien conscient qu'il y a encore des choses à améliorer, notamment les travaux :

- Les équipements au niveau des écoles vont être pris en compte pour fonctionner sereinement (par exemple au niveau filaire à la maternelle).
- Les travaux du parking ont été retardés à cause des intempéries. L'ouverture est prévue début décembre pour le marché de Noël (à partir du 8 décembre). Les travaux du parking des remparts sont prévus mi-décembre.
- Il est prévu de réhabiliter le chemin des remparts qui sera le futur trajet pour mener au nouveau périscolaire dont les travaux ont débuté.
- L'ouverture du nouveau périscolaire est prévue pour janvier 2025. En attendant, on continue d'utiliser les deux locaux (foyer St Léger et l'annexe de la maternelle).
- En ce qui concerne les travaux de contournement de Dossenheim, il y aura une réouverture début décembre et le trajet du transport scolaire sera modifié mais seulement jusqu'en mars (reprise des travaux).
- Invitation à la cérémonie du 11 novembre. Quelques élèves du cycle 3 participeront à la cérémonie : lecture de lettres de soldats, français et allemand et dépôt de gerbe.
- Le conseil municipal des jeunes se poursuit.

Questions des parents d'élèves : pourquoi ne pas reprendre M. Ackermann pour la musique à l'école ?

Le contrat de M. Ackermann était reconduit chaque année (à l'ordre du jour du conseil municipal du mois de juillet). Dans la mesure où ce dernier a démissionné de la musique municipale et pour d'autres raisons, le conseil municipal n'a pas voté en faveur du renouvellement de son contrat à l'école.

L'ensemble des points composant l'ordre du jour ayant été abordé et aucune question complémentaire n'étant posée, la séance est levée à 20h30. Le directeur invite l'assemblée au verre de l'amitié.

Mme Mehl, Secrétaire de séance



M. Neuhard, Directeur

Laurent NEUHARD
Directeur

